



Avis de Course

REGATE DE LIGUE CHAMPIONNAT DERIVEUR PACA
LASER STANDARD ET RADIAL, LASER 4.7, EUROPE, 420, 505, IND

15, 16 FEVRIER 2014



Autorité Organisatrice : Le Club Nautique de Saint Raphaël organise en collaboration avec la ligne PACA, les 15 et 16 Février 2014, une régates de ligue du Championnat Dériveur de Ligue PACA 2013/2014.

1.- Règles :

Cette régates sera régie par:

- les règles de courses à la voile I.S.A.F. 2013/2016
- Les prescriptions de la FFVoile
- Les règles des Classes
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés
- Les règlements des championnats de ligue PACA
- Le présent avis de course
- Les instructions de course type et annexes aux IC

3.- Inscriptions.

Les préinscriptions sont à faire sur le site internet du Club Nautique de Saint-Raphaël ou par email à : regates@cnsr.fr

Les inscriptions seront à confirmer dans les locaux du CN St Raphaël, le dimanche 16 Février de 8h00 à 9h00.

Formulaire d'Inscription disponible sur : <http://www.cnsr.fr> ou sur le site de la ligue : <http://www.voilepaca.fr>

Pour pouvoir s'inscrire, les coureurs devront présenter:

- leur licence voile 2014, tamponnée médicalement, ou présenter un certificat médical.
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale
- Les numéros de voile doivent être conformes aux règles de classe.

4.- Droits d'inscriptions : 5 euros par personne

5.- Programme

Samedi 15 Février 2014

- Accueil des concurrents de 14h00 à 18h00

Dimanche 16 Février 2014

- Inscriptions de 08h00 à 9h00
- 10h00, 1^{er} signal d'avertissement

4 courses sont prévues au programme

Il ne sera plus donné de signal d'avertissement après 16h00 le dimanche 16/02/2014.

6. et 7.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

8.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

Si trois courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général. Le Système de Points à minima de l'annexe A4.1 et A4.2 s'appliquera.

11.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques ; (voir la règle 11, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

12.- Sécurité et équipement, Assurance

- Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.
- Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL
Avenue du Général de Gaulle
83 700 SAINT RAPHAEL
regates@cnsr.fr